



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 27 janvier 2020

Organisation de manifestations sportives : l'Etat simplifie les démarches

Depuis le 15 janvier, les organisateurs de manifestations sportives peuvent désormais effectuer leur déclaration ou leur demande d'autorisation en ligne à partir du site « démarches simplifiées ».

Toute manifestation sportive non motorisée (randonnées et compétitions) ou motorisée (concentrations, compétitions, homologation de circuit), se déroulant en partie ou en totalité sur une voie publique ou une voie ouverte au public doit être déclarée ou autorisée. Afin de faciliter les démarches des organisateurs, l'Etat leur propose désormais de le faire en ligne sur le site demos-simplifiees.fr.

Sont concernées par cette nouvelle démarche dématérialisée :

- les déclarations de manifestations de cyclisme (randonnées et compétitions se déroulant sur le territoire de plusieurs communes) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation ;
- les déclarations de manifestations sportives (hors cyclisme) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte la circulation ;
- les déclarations de compétitions sportives (hors cyclisme) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte la circulation
- les déclarations de concentrations de véhicules terrestres à moteur
- les déclarations de manifestations se déroulant sur un circuit permanent homologué
- Les demandes d'autorisation de manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur
- les demandes d'homologation d'un circuit.

Les liens vers ces formulaires sont également accessibles [depuis le site internet de la préfecture](#).

Pour tout renseignement, les organisateurs peuvent s'adresser en fonction de leur arrondissement :

Arrondissement de Nantes : ✉ pref-spas@loire-atlantique.gouv.fr - ☎ 02 40 08 87 84

Arrondissement de Châteaubriant-Ancenis : ✉ sp-chateaubriant-ancenis-manifestations@loire-atlantique.gouv.fr - ☎ 02 40 83 89 65

Arrondissement de Saint-Nazaire : ✉ sp-saint-nazaire-manifestations@loire-atlantique.gouv.fr - ☎ 02 40 00 72 45

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr